



Traité Pessa'him

Michna 8 - Chapitre 10

יח אין מפטירין לאחר הפסח אפיקומון. ישנו מקצתן, יאכלו;
וכלן, לא יאכלו. רבי
יוסי אומר, נתנמנמו, יאכלו; נרדמו, לא יאכלו.

On ne mange pas après le Pessah l'Afikoman. Si une partie s'est endormie, ils pourront continuer à manger. Tous, ils ne devront plus à continuer à en manger. Rabbi Yossi dit : s'ils ont somnolé, ils pourront continuer à manger ; s'ils se sont assoupis, ils ne pourront pas continuer à en consommer.



Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions